



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 06 septembre 2024

Conseillers présents : 11

Date d'affichage : 06 septembre 2024

Conseillers votants : 13

**Étaient présents** : Stéphane Taillasson, Dominique Lucquiaud, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Magali Merlière, Vanessa Ghÿs, Eric Vinet, Pascal Charron, Justine Taillasson, Bertrand Margollé, Nicole Girard-Rambaud

**Étai(ent) absent(s)** : Laurent Gouinaud, Nicolas Figeac

**Était excusée avec pouvoir** : Sandrine Beltramé (pouvoir à Christine Panier), Marie Gonin Gallopin (pouvoir à Magali Merlière)

**A été nommée Secrétaire de séance** : Mme Christine Panier

L'an Deux mil vingt-quatre et le douze du mois de septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillasson, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

#### **Ordre du jour** :

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 juin 2024*

- Délibérations
  1. Assainissement du groupe scolaire : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes au titre du fonds de concours
  2. Prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposés par le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER)
- Divers
  - ✓ Panneau Pocket
  - ✓ Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Présentation des plans
  - ✓ Salles municipales : états des lieux
  - ✓ Aire de jeux : vérification périodique
  - ✓ Divers

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 juin 2024**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2024 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2024 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillason, Maire et Mme Magali Merlière, secrétaire de ladite séance.

### **N° 2024 - 023 : Assainissement du groupe scolaire : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes au titre du fonds de concours**

Monsieur Pascal Charron, Maire Adjoint chargé des bâtiments présente et détaille aux membres du conseil municipal le dossier et le devis du projet d'assainissement du groupe scolaire.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter, pour l'année 2024, une aide financière, à savoir :

- De « Saintes, Grandes Rives, l'Agglo » au titre du fonds de concours à hauteur de 50% sur le reste à charge.

Il est proposé aujourd'hui de solliciter l'aide de « Saintes, Grandes Rives, l'Agglo » dans les conditions énumérées ci-dessous :

Coût du devis HT :

Travaux d'assainissement : 51 246.30 € HT

Plan de financement :

Saintes, Grandes Rives, l'Agglo : 50% du reste à charge de la commune

*Soit :* 25 623.15 € de subvention

Autofinancement : 25 623.15 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Valide le plan de financement ci-dessus présenté
- Charge le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

### **N° 2024 - 024 : Prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposés par le SDEER**

**Vu** l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte

**Vu** les statuts du SDEER modifiés par arrêtés préfectoral en date du 31 mars 2022

**Vu** la délibération du SDEER du 3 avril 2023 définissant l'offre d'accompagnement des communes à la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Vu** le Code de l'Energie
- Vu** la loi Grenette II du 12 juillet 2010 présentant un caractère d'intérêt général pour la protection de l'environnement par l'obligation pesant sur les collectivités d'une meilleure connaissance de leurs performances énergétiques et d'entreprendre des travaux d'amélioration.

**Considérant** l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEER souhaite accompagner ses communes adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique et leur patrimoine bâti.

Pour ce faire, le SDEER a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments
- Les études de faisabilités
- La maîtrise d'œuvre
- L'assistance à maîtrise d'œuvre
- ...

L'adhésion à la convention est gratuite pour la commune.

Au moment de la survenance du besoin, la commune sollicitera la ou les prestation(s) auprès du SDEER qui chiffrer le coût de la ou des mission(s) au vu des conditions financières annexés à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEER bénéficie d'un programme d'aide pour la ou les prestation(s) commandée(s), la commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de faire réaliser des prestations de services par le SDEER pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

## Divers

- ✚ Panneau pocket : après en avoir discuté, les membres du conseil municipal souhaitent adhérer à panneau pocket et choisissent l'abonnement de 3 ans pour un montant de 540 € TTC
- ✚ Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Monsieur Pascal Charron indique aux membres du conseil municipal, que le mercredi 04 septembre, il a rencontré, avec Monsieur le Maire et Mme Ophélie BERNARD, secrétaire, l'architecte pour discuter des nouveaux plans de la mairie. Après consultation, quelques modifications sont apportées.
- ✚ Salles municipales : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que quelques dégradations (1 chaise manquante, une plaque de four manquante, le ménage non fait...) ont eu lieu à la salle du Val de la Jarretière et à la salle Paul Cartier. Il explique qu'il serait judiciable de faire un état des lieux d'entrée et de sortie avant les prochaines locations.

- ✚ Aire de jeux : Monsieur le Maire indique que les deux nouveaux jeux sont installés à l'aire de jeux. Il conviendrait désormais de faire une vérification périodique. Monsieur le Maire présente un devis qui est validé par le conseil municipal.
- ✚ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un habitant de la commune sur les nuisances sonores et olfactives qu'il rencontre avec les animaux (oies, poules, dindons...) de son voisin.
- ✚ Illuminations : Monsieur le Maire indique qu'afin de faire ralentir la circulation près de l'école, nous pourrions installer des petites silhouettes réfléchissantes. Le conseil municipal valide l'idée de Monsieur le Maire.
- ✚ Madame Vanessa Ghys et Monsieur Jérôme Cantalejo alerte sur la dangerosité du bus scolaire au niveau du château. Un mail doit être envoyé au service du département.
- ✚ Commission énergie renouvelable : Monsieur le Maire rappelle qu'une permanence avec Enercoop et la Communauté d'Agglomération de Saintes est prévu le mardi 17 septembre de 16h à 19h pour parler du projet photovoltaïque à La Foucherie.
- ✚ Cantine : il serait nécessaire de songer à embellir le coin au niveau de la cantine. Il faudrait demander un devis pour repeindre la façade du bâtiment.
- ✚ Feu d'artifice : un changement d'entreprise est prévu pour l'année prochaine.

*La séance est levée à 23 heures 10.*

*Le Maire,*  
**Stéphane TAILLASSON**



*La secrétaire de séance,*  
**Madame Christine Panier**

A black ink signature of Madame Christine Panier, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.